

---

## Opinion de M. Creuzé-Latouche sur le jardin des plantes et des académies, en annexe de la séance du 20 août 1790

Jacques Antoine Creuzé-Latouche

---

### Citer ce document / Cite this document :

Creuzé-Latouche Jacques Antoine. Opinion de M. Creuzé-Latouche sur le jardin des plantes et des académies, en annexe de la séance du 20 août 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. pp. 182-184;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1884\\_num\\_18\\_1\\_8016\\_t1\\_0182\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8016_t1_0182_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 08/09/2020

truction sur la loi. Le comité dit qu'il sera bientôt prêt : qu'il passe les nuits à son travail. Il n'y a pas un bon citoyen qui, dût-il y périr, ne redoublât d'efforts quand il s'agit de sauver la chose publique.

L'ordre judiciaire est achevé ; donnons tous les jours au comité militaire et terminons cet important travail.

(On demande le renvoi au comité de la seconde proposition de M. de Mirabeau l'aîné.)

**M. de Noailles.** Je crois la proposition de M. de Mirabeau l'aîné d'autant plus nécessaire, qu'il y a à Paris douze ou quinze députations de régiments avec des prétentions différentes. On fixera dans la lettre à l'armée les prétentions qui doivent naître et celles qu'on doit abandonner sur-le-champ. Il faudra plusieurs séances pour achever le travail du comité militaire, et chaque jour un régiment se détraque. Les soldats trompés croient faire une chose utile en envoyant une députation à l'Assemblée. Je demande donc qu'une lettre soit écrite sur-le-champ, et que M. de Mirabeau l'aîné soit chargé de la présenter au comité et à l'Assemblée.

(On se dispose à mettre cette proposition aux voix.)

**M. de Toulangeon.** Je demande la parole sur la manière de poser la question. Il faut simplement charger le comité militaire de cette rédaction, n'attacher à cette lettre aucun nom particulier ; je crois que je me fais entendre.

**M. de Mirabeau, l'aîné.** Je soutiens l'avis de M. de Toulangeon, quoique je sois obligé de me rappeler avec reconnaissance qu'une fois l'Assemblée m'a fait l'honneur de me charger, par décret, d'écrire à tout le royaume ; cette lettre à l'armée sera entièrement l'ouvrage du comité, et M. de Toulangeon a toute raison.

(L'Assemblée décrète que le comité militaire présentera une lettre à adresser à l'armée.)

(La séance est levée à 3 heures.)

## PREMIÈRE ANNEXE

A LA SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU 20 AOUT 1790.

OPINION DE **M. J. A. Creuzé-Latouche** (1),  
au sujet du jardin des plantes et des académies (2).

Messieurs, vous êtes assez pénétrés de l'importance des lettres, des sciences et des arts, et de la part qu'ils ont aux causes de la prospérité pu-

(1) L'opinion de M. Creuzé-Latouche n'a pas été insérée au *Moniteur*.

(2) Lorsque dans la séance du 17 août, M. Lebrun proposa un projet de décret concernant l'Académie française et les autres académies, l'Assemblée nationale ordonna, sur les réclamations de plusieurs membres, l'ajournement de ce projet de décret ; le même sujet ayant été repris dans la séance du 20, je crois utile de mettre sous les yeux des membres de l'Assemblée, les idées que j'aurais désiré lui exposer sur ces objets, si le peu de moments qu'elle paraissait disposée à employer à cette discussion me l'eussent permis.

blique pour qu'il soit inutile de vous recommander, à ce titre, ceux de nos établissements qui doivent être consacrés à leur entretien et à leurs progrès.

Ce qu'il est permis seulement de mettre en question devant vous, ce sont les meilleurs moyens de s'assurer ces avantages. Peut-être toute réflexion eût-elle été étrangère en ce moment si M. Lebrun, en nous parlant au nom du comité des finances, se fût strictement renfermé dans les fonctions de ce comité. Mais puisque les vues qu'il vous a présentées sur ces institutions les embrassent dans tous leurs rapports, non seulement avec les progrès des sciences, mais encore avec la morale et la Constitution, le moment est venu de vous en occuper sous tous ces rapports.

Vous aurez, Messieurs, à revenir sur l'article du jardin des plantes, pour lequel on vous a proposé provisoirement quelques réductions de dépenses ; et sans vouloir vous prévenir aujourd'hui sur tout ce que l'on pourra faire dans ce superbe établissement pour en retirer les avantages infinis que la nation peut et doit en attendre, je me contenterai de vous indiquer comme un des plus grands obstacles à ces avantages, et un abus qui demande la plus pressante réforme, tant à l'égard de l'administration, qu'à l'égard de l'économie que vous devez rechercher, l'existence d'un intendant pour le gouverner.

Vous n'oublierez pas, Messieurs, l'espèce d'anathème dont vos décrets et l'opinion publique ont frappé le nom seul d'intendant dans toute espèce d'administration ; et vous verrez, d'après cette observation, les abus des intendants dans cette école des sciences naturelles qui, hors M. de Buffon, ne s'en sont jamais occupés et n'y ont pas même daigné résider dans un logement qui leur était pompeusement attribué. Vous verrez l'intendant actuel, absolument étranger à une école d'histoire naturelle, recevant les émoluments d'une place (déjà, par un autre abus digne de l'ancien régime, affectée à une *survivance*), recevant, dis-je, les émoluments d'une place où l'on ne saurait deviner ce qu'il fait d'utile, ni se dissimuler ce qu'il fait de nuisible, puisque rien, en effet, n'est plus nuisible aux sciences, ni plus décourageant pour ceux qui les cultivent, que l'intervention de ce pouvoir ministériel. Vous verrez enfin cet administrateur, dédaignant, comme ses prédécesseurs, ce logement fastueux destiné à sa résidence, pour en occuper un autre que le gouvernement lui fournit encore et peut-être aussi abusivement ailleurs.

Si, comme on vous l'a observé, cet établissement doit beaucoup à M. de Buffon, c'est au savant naturaliste, célèbre dans toute l'Europe et non à l'intendant ; il suffira toujours, pour lui obtenir la faveur publique et augmenter sa gloire, d'y attacher les hommes les plus chers aux sciences ; et le titre d'intendant ne rappelle ici que trop de particularités contrastantes avec cette qualité (1).

J'ose vous assurer qu'en réformant d'autres abus de l'administration de ce même lieu vous trouverez, dans cette réforme, une réduction considérable de ses dépenses, et en même temps la

(1) Outre ce que j'ai dit ci-dessus, de l'intendant actuel, étranger aux sciences naturelles et à ceux qui les cultivent, je citerai un autre intendant appelé M. Chiriac, qui avait converti, pour son profit, une partie du jardin, destinée à l'instruction publique, en un potager ; et avait rempli de personnes peu convenables, ce bâtiment considérable destiné à son logement.

faculté de réunir des chaires et des moyens d'instructions qui y manquent et de rendre plus profitables ceux qui y sont établis, en attachant davantage à leur profession les hommes intéressants qui en doivent être chargés. On doit vous présenter sur ce sujet des plans qui mériteront toute votre attention.

Je viens aux académies : l'Académie française est celle que l'on met au premier rang, et que l'on vous recommande spécialement, Messieurs, pour nous avoir donné *des apôtres de la liberté* ; et ce serait peut-être une énumération curieuse à faire que celle des travaux apostoliques de cette compagnie pour la propagation de cet évangile, que, de l'avis même du préopinant, elle n'était pas destinée originairement à prêcher. Ce sera aussi un autre problème à résoudre, que l'utilité de cette académie, qui coûte 22,000 livres seulement en jetons ; tandis que la Société d'Agriculture, dont votre comité d'agriculture vous a déjà attesté les services, le zèle et les travaux assidus ; cette société, le centre de correspondance de tous les cultivateurs éclairés, qui répand par leur moyen les lumières et les encouragements dans nos campagnes ; cette société qu'il faudrait créer si elle n'existait pas et que l'on n'avait pas craint de vous proposer de supprimer dans un premier rapport, n'a, pour ses frais de séance, d'impression, de correspondances, d'expériences et de distribution de prix, qu'une modique somme de 12,000 livres.

Il s'en faut bien, Messieurs, que les autres compagnies de savants ou d'artistes donnent autant de prise à la critique que cette Académie française dont on n'aurait pas eu besoin de vous parler en des termes aussi pompeux, si ses services eussent été plus évidents. Mais quels que soient leurs mérites, et le sort qui leur est dû, vous ne pouvez vous dispenser de les examiner, ne fût-ce que dans leurs rapports avec la liberté et la Constitution. Il entre certainement dans votre mission indispensable de garantir ces établissements des entreprises toujours aussi audacieuses qu'infatigables, du despotisme, et d'empêcher qu'ils ne découragent et n'étouffent eux-mêmes le génie et les talents sous un despotisme destructeur. Or, je vous dénonce comme un des désordres les plus révoltants et les plus intolérables en ce genre, l'état actuel de l'académie de peinture et de sculpture, que votre comité a omis, je ne sais pourquoi, de comprendre dans son rapport sur la dépense publique, où cette académie devrait naturellement trouver sa place.

Le régime de cette société a des influences nécessaires sur un art qui forme un objet de commerce qui attire parmi nous le concours des étrangers, et qui modifie notre caractère et nos mœurs par les emblèmes et les images qu'il présente à notre vue. Or, ce régime est tel en ce moment, qu'il fait gémir une foule d'artistes estimables sous les caprices du pouvoir et de la faveur ; qu'il en assujettit d'autres à un état d'humiliation, qui ne convient pas à des hommes ; et que loin de favoriser en eux l'essor et les développements du génie, il ne semble imaginé que pour les dépraver et les abrutir. Mais ce régime n'eût-il d'autre défaut que d'être uniquement fondé sur des principes de tyrannie et de servitude, vous obligerait, par cela seul, de le proscrire, le plus tôt possible, comme un sujet de scandale dans la société, et un exemple contagieux au milieu de notre Constitution.

On vous propose, Messieurs, de laisser toutes les académies sous la protection immédiate du roi,

parce que, dit le préopinant, *cette protection seule peut encourager leurs travaux, et qu'il est de l'intérêt de la nation, comme de la grandeur du monarque, qu'il s'attache à ces institutions d'une affection particulière, et qu'il lie leur succès à la gloire de son règne et de son nom.*

Il faut convenir que si ces phrases sont sonores, la vérité n'est pas également certaine. Que signifie ici la *protection* ? M. Biazat vous a fort bien observé que ce ne sont pas seulement les académies, mais toutes les parties de l'Empire, qui sont essentiellement sous la protection du roi, chargé par la nature de ses fonctions d'employer la force qui lui est confiée, à tout protéger, conformément aux lois.

Sans doute, il est de l'intérêt de la nation, comme de la grandeur du monarque, d'encourager les travaux des sociétés savantes ; mais il est passé ce temps, et, je l'espère, pour toujours, où l'on nous faisait accroire qu'un moyen nécessaire pour arriver à ce but, était cette *protection* particulière, immédiate, dont l'énonciation ne fait ici que déguiser d'autres idées.

Les sciences, les lettres, les arts et les talents, ne manquent pas de prospérer chez une nation civilisée lorsqu'on peut les cultiver sous les auspices bienfaisants de la liberté. C'est cette liberté seule qui renferme tous les principes, et qui leur donne les plus prompts développements ; tandis qu'ils ne peuvent rencontrer que des retards et des obstacles, dans les entraves où les resserrent toujours les volontés particulières qui les tiennent dans leur dépendance.

Il y a longtemps que les moralistes et les philosophes n'ont cessé de crier aux princes, que la gloire de leur règne était liée à la prospérité des nations qu'ils gouvernaient ; cela ne vous a pas garanti de la nécessité de restreindre leurs pouvoirs, ni n'a empêché les hommes pervers qui les entouraient, de leur faire rapporter toutes les institutions publiques à des intérêts privés.

Non, Messieurs, après avoir consacré si salutairement le principe de la *division des pouvoirs*, et édifié une Constitution sur cette base, vous ne commettez point l'inconséquence fatale de livrer les établissements qui doivent avoir le plus d'influence sur les opinions des citoyens, aux séductions inévitables du seul dépositaire suprême de l'un de ces pouvoirs. Le préopinant vous avoue que Richelieu, en créant l'Académie française, n'y chercha peut-être que des panégyristes et des esclaves ; et moi je lui demande sur quels moyens cet habile despote osa fonder l'espérance de les y trouver ?

C'est donc M. Lebrun lui-même qui nous avertit, par ce seul mot, que cette liaison immédiate qu'il vous propose de former entre le seul dépositaire d'un pouvoir immense, et des sociétés qui dirigent l'opinion, est précisément ce que vous devez le plus redouter, comme l'institution la plus honteuse pour les lettres, et la plus dangereuse pour la liberté.

Consultez l'expérience de tous les temps et de tous les peuples, et vous verrez à quel usage perfide les princes, ou ceux qui ne cherchent qu'à régner despotiquement sous leur nom, ont employé les sociétés littéraires et les écrivains qui leur étaient asservis.

Il est temps enfin de faire servir les plus sublimes facultés de l'homme à son bonheur, et non pas à flatter les passions de ses maîtres. Il faut, Messieurs, attacher les compagnies qui s'occupent des sciences et des arts, à notre Révolution ; tan-

dis que, jusqu'à ce jour, elles n'ont été que trop souvent les instruments de notre servitude.

Vous ne pouvez donc vous dispenser d'ordonner :

1° Que tous les établissements publics institués par le gouvernement, qui ont pour objet les sciences, les lettres et les arts, et l'instruction publique, soient constitutionnellement déclarés *nationaux*, et remis comme tels sous l'inspection du pouvoir législatif;

2° Qu'il soit formé un comité pour examiner, de concert avec les comités d'agriculture et de commerce et de Constitution, les réglemens et les plans, et tout ce qui concerne l'Académie française, l'Académie des sciences, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la société royale de médecine; la société royale d'agriculture, le jardin du roi, les trois chaires de chimie, d'anatomie et d'histoire naturelle du collège royal, l'école vétérinaire d'Alfort, l'Académie de peinture et de sculpture, l'école gratuite de dessin, l'Académie d'architecture et la bibliothèque du roi, afin d'en faire le rapport à l'Assemblée nationale, et de lui proposer les projets de réformes et d'institution, relatifs à ces objets, qui lui paraîtront les plus convenables. Cette proposition se lie parfaitement avec le décret qui ordonne que les officiers de tous ces établissements vous présenteront leurs plans.

Qu'on ne se repose point sur l'idée de pouvoir, sans inconvénient, renvoyer ces objets à un autre temps. Sous le rapport de l'esprit public, rien n'est plus urgent que de changer des institutions qui le corrompent : d'autres formes sont également pressantes, sous d'autres rapports.

Dès qu'il s'est agi de suppressions d'abus, de réformes et de nouvelles institutions, la nation a été dans l'attente, tous les travaux ont été suspendus : les artistes, les professeurs, les savants qui ont des places, vivent dans des perplexités cruelles qui leur ôtent le courage et la faculté du travail, et laissent en stagnation l'état des sciences et des arts, et de l'instruction. Une quantité d'hommes précieux, engagés dans la carrière des sciences et des arts, attendent dans les tourmens de l'incertitude, qu'on leur montre de quel côté ils peuvent se diriger utilement pour leur patrie et pour eux mêmes. Toutes les inquiétudes sur ce point remontent au temps où les désordres et les embarras du ministère, portés à leur comble, ont commencé à mettre tout le royaume dans l'agitation et à déranger l'administration de tous les établissements. C'est donc l'humanité qui vous prescrit, autant que l'intérêt public, de fixer promptement les esprits et les choses, et de régler les points principaux qui doivent déterminer leur cours.

Sous les rapports du commerce et de l'agriculture, d'où l'Etat attend actuellement toutes ses ressources, vous devez prendre en considération, le plus tôt possible, des moyens d'augmenter et de perfectionner le bétail et les laines, objets pour lesquels nous payons honteusement, depuis plusieurs années, des tributs énormes aux nations étrangères; vous verrez quels prompts secours on pourrait tirer à cet égard de l'école vétérinaire, institution dont il ne faut pas confondre l'utilité véritable avec les vices d'une précédente administration, et dont les services réels méritent d'être mieux connus.

La société d'agriculture qui, à la honte de notre ancien gouvernement, n'a pas même une salle pour tenir ses séances, pourrait être, sans aucun obstacle, placée dès ce moment au jardin

des plantes, dans l'appartement de l'intendant qui n'est occupé par personne. Ce lieu, justement célèbre, deviendrait ainsi, comme il doit l'être, le centre de toutes les correspondances relatives à l'histoire naturelle et à l'agriculture. Là se trouveraient réunis tout à la fois, et l'enseignement de toutes les parties qui concernent ces sciences, et les plus riches collections de minéraux et de plantes, auxquelles on ajouterait une collection non moins précieuse de tous les instrumens agricoles.

Enfin, nous nous sommes habitués depuis longtemps à regarder une résidence de quelque temps dans la capitale, comme le complément de notre éducation; mais les jeunes gens accouraient principalement à Paris, pour s'initier dans les mystères d'une jurisprudence inextricable, en suivant les études des praticiens, et les audiences de nos grands tribunaux; quelques-uns n'en prenaient le goût que pour devenir la terreur et le tourment de leurs semblables; d'autres, rebutés de tant de formes barbares, se jetaient dans une dissipation qui ne leur laissait que de l'ignorance et des regrets. Eh bien! en substituant à ces institutions déplorables, qui déjà n'existent plus, des institutions plus attirantes et plus utiles, vous allez présenter, sans aucun intervalle, de plus dignes objets aux louables desirs des pères, et à l'émulation des jeunes citoyens. Au lieu de venir s'exercer dans les subtilités d'un art funeste, ou d'errer entre des études repoussantes et des amusements trompeurs, ils se fixeront à toutes les connaissances profitables que leur présentera cette réunion unique de sciences, d'arts, d'instrumens d'expériences, de démonstrations, de minéraux, d'arbres divers, de plantes, d'observations et de découvertes en tout genre, dont ils iront enrichir leurs pays et leurs concitoyens; vous rendrez, par ce moyen seul, son ancien lustre à la capitale, où les connaissances et les lumières fermenteront toujours plus promptement et plus utilement en grande masse, et où l'on verra accourir, de toutes les parties du royaume, et même de l'Europe, les jeunes gens le plus soigneusement élevés, les artistes, les gens aisés, tous les citoyens zélés pour les connaissances utiles, et tous les hommes avides d'instruction. Je dis que vous rendrez à cette capitale son ancien lustre; et ce qui doit, Messieurs, vous faire une profonde impression, c'est que vous ferez en effet sa gloire et son bonheur, sans les faire acheter aux campagnes, dont, sous notre ancien régime, elle avait été la ruine. Celles-ci qui n'en recevaient autrefois que des exemples contagieux et des maux se revivifieront par ses bienfaits, et ne cesseront de lui devoir des richesses toujours croissantes. Or, tous ces biens, vous pouvez les assurer en un moment avec quelques décrets et avec les seules dépenses consacrées jusqu'à présent aux établissemens qui doivent les produire.